

Cayenne, le

3 0 OCT. 2012

CABINET DU MAIRE

DIRECTION

Tél.: 0594.39.70.10 - Fax: 0594.30.03.20 cabinet@ville-cayenne.fr

COMMUNIQUE

La lutte contre l'orpaillage illégal est inscrite parmi les grandes priorités de la politique de sécurité en Guyane. La confiscation de l'or produit dans ces conditions irrégulières fait partie des conséquences naturelles de cette lutte.

Le Maire de Cayenne et son Conseil Municipal, solidaires des communes de l'Intérieur face au fléau économique, social, et environnemental que constitue l'action des orpailleurs illégaux, soutiennent pleinement dans ce domaine l'action des services de l'Etat, notamment dans le cadre des opérations HARPIE.

Ils soulignent la forte dimension criminogène de l'orpaillage clandestin et constatent que les prises judiciaires (une centaine de kilos) sont peu de chose par rapport aux tonnes d'or extraites et exportées illégalement vers les pays voisins.

La remise de ces prises entre les mains de l'Agence de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (A GRASC) suscite de ce point de vue une légitime émotion : le Maire et son Conseil Municipal, attachés à l'Etat de droit, ne peuvent que constater que les modalités de fonctionnement de l'Agence laissent relativement peu de place à une réaffectation immédiate du produit des saisies au profit de l'économie guyanaise.

Comme l'a proposé Madame la Garde des Sceaux dans son communiqué du 26/10/2012, les élus de Cayenne seront attentifs à ce que des propositions opérationnelles soient faites au Premier Ministre pour qu'une partie de ces ressources soit fléchée au profit des collectivités guyanaises et pour un renforcement des moyens humains et matériels affectés à la lutte contre l'orpaillage clandestin.

Le Maire

Marie-Laure PHINERA-HORTH